

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 7-2025

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 11
Membres présents :
Membres absents : 2
Procuration : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 21 novembre 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 29 septembre 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER – Yannis BLAISE - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M. Mathieu POIROT donne procuration à M. Fabien HENRY
Mylène FAUL

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Marjorie ZIMMERMANN

Type de scrutin: Ordinaire

Délibération n° 2025D2711-09

Objet : Décision modificative de transferts de crédits Budget Annexe 'Eau'

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2025 :

Chapitre	Article	Objet	Montant
23	2313	Constructions	10 200,00 €
		TOTAL	10 200,00 €

Chapitre	Article	Objet	Montant
20	203	Frais d'études	10 200,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20251203-2025D271109-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 3 décembre 2025.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

La secrétaire de séance,

Marjorie ZIMMERMANN

